

Alençon, le 30 octobre 2025

Affaire suivie par Nathalie SICOT

mail : nathalie.sicot@ars.sante.fr

tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

PISCINE CA DE LA FERTE MACE

Prélèvement 00148130
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DE LA FERTE MACE
Installation UDI 001656 BASSIN SPORTIF CA FERTOIS
Point de surveillance P 0000002265 BASSIN SPORTIF PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélevé le : vendredi 10 octobre 2025 à 10h55

par : LAURA GUEDON

Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	1,57 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	1,89 mg(Cl ₂)/L				
Fréquentation instantanée	0 /				
pH	7,1 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'air	23,0 °C				
Température de l'eau	28,0 °C				
Transparence qualitative	0 /				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE
Type de l'analyse : PCL

6102
Code SISE de l'analyse : 00155528

Référence laboratoire : O.2025.17879-3-1

		Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MINERALISATION						
	Chlorures	370 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
	Carbone organique total	2,6 mg(C)/L				5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				100
	Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
	Pseudomonas aëruginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
	Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
	Chlore combiné	0,32 mg(Cl2)/L		0,60		
	Chlore libre actif	1,13 mg(Cl2)/L	0,40	1,40		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00148130)

L'eau du bain à remous est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison d'une concentration élevée en chlo rures supérieure à la valeur recommandée. L'accumulation de chlorures peut témoigner d'un vieillissement de l'eau lié à un renouvellement in suffisant d'eau neuve. Mes services préconisent des apports en eau neu ve quotidiens d'au moins 50 litres par jour et par baigneur.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire Chef



Nathalie SICOT